

Commune de Rustenhart

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART de la séance du 30 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente avril à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du 25 avril 2019, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric GIUDICI, Maire.

Etaient présents :

André AMBIEHL, Vincent ANTOINE, Gervais BELLICAM, Philippe FERREIRA, Frédéric GIUDICI, Béatrice HASSENFRTZ, Mario HEGY, Christian KUHN, Valérie MOUROUGASSIN, Frank PETERSCHMITT, Sandra HAZEMANN et Doris SCHNEIDER

Absents :

Jean-François BINTZ, Roxane BERNARD, Marc WILDY

Absents excusés et procurations :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 mars 2019
2. Transfert des compétences communales "eau potable" aux EPCI
3. Remplacement de luminaires vétustes par technologie led
4. Agrandissement du Groupe Scolaire
5. Mise en place d'une réserve d'eau incendie au Rheinfelderhof
6. Informations
7. Divers

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 mars 2019

Le procès-verbal de la réunion précédente a été adressé à chaque membre du Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Aucune observation n'ayant été formulée, il demande au Conseil Municipal si le procès-verbal de la séance du 26 mars 2019 peut être approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

2. Transfert des compétences communales « eau potable » aux EPCI

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, que la loi n°2018-702 du 3 août 2018 porte transfert obligatoire des compétences eau et assainissement (au 1^{er} janvier 2020) à la communauté de communes, à moins que les communes membres ne s'y opposent.

Il indique que la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach (CCPRB) est déjà compétente en matière d'assainissement et d'eau pluviale.

Pour l'heure, le Président de la CCPRB, ne souhaite pas prendre la compétence eau, mais il suggère, dans le cadre du transfert légal au 1^{er} janvier 2026, que les syndicats concernés fassent converger d'ici là, leurs modes de fonctionnement et tarifs notamment.

Monsieur le Maire confirme alors, que les Communes membres de la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach, peuvent s'opposer à ce transfert, en délibérant avant le 1^{er} juillet 2019. En ce cas, au moins 25 % des communes membres de la CCPRB représentant au moins 20 % de la population (8 communes regroupant environ 6500 habitants) s'oppose à ce transfert. Celui-ci interviendra alors au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal, considérant,

- Son attachement à un service de proximité, gage d'efficience et de gestion optimale des ressources et des infrastructures,
- Le siège du SIAEP installé dans la commune de Munchhouse dans la proximité immédiate avec ses abonnés (Hirtzfelden, Munchhouse, Roggenhouse, Rustenhart) et la parfaite gestion de ce dernier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Confirme son attachement au maintien de la compétence eau potable au SIAEP de Munchhouse et Environs,
- Refuse le transfert de la compétence eau potable, au 1^{er} janvier 2020, à la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach,
- Demande au législateur que le choix de transfert de la compétence eau potable, même à l'horizon 2026, soit librement décidé par les communes concernées et non pas imposé au travers de la loi n°2018-702 du 3 août 2018,
- Charge le SIAEP de Munchhouse et Environs de défendre sa compétence auprès des communes concernées.

3. Remplacement de luminaires vétustes par technologie led

Monsieur le Maire propose le remplacement de 7 luminaires rue des Bleuets.

Monsieur Christian KUHN sort de la salle du conseil.

Monsieur le Maire présente le devis de Vialis pour le remplacement de 7 luminaires. Ce devis s'élève à 5 250,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le remplacement de 7 luminaires rue des Bleuets.

4. Agrandissement du Groupe Scolaire

Monsieur le Maire indique qu'avec les futures constructions dans le nouveau lotissement, il faut envisager l'ouverture d'une 4^{ème} classe. L'agrandissement du groupe scolaire via des travaux en dur seraient longs, coûteux (1700€ le m² dans le bâtiment de l'ancienne école), et poseraient des problèmes de sécurité.

De plus, cette solution n'est pas possible sans emprunt, or, la commune ne peut plus se permettre d'emprunter. Pour cette raison, Monsieur le Maire propose l'achat de deux structures modulables aux normes BBC (climatisation réversible).

Au vu des informations qu'il a pu récolter, Monsieur le Maire indique que le pris des dites structures modulables se situeraient entre 800,00 et 1 300,00 €/m².

La capacité du périscolaire est aussi à revoir étant donné que sa capacité actuelle est de 30 élèves maximum. Monsieur le Maire propose de plafonner le périscolaire à 44 enfants et de déterminer des critères de sélection. Pour ce faire, la salle de motricité sera affectée au périscolaire.

Deux structures modulables seront nécessaires au projet d'ensemble s ; à savoir 60 m² pour la salle de classe supplémentaire (avec un point d'eau) et 100 m² pour la nouvelle salle de motricité.

En plus du coût des structures modulables, il faudra compter 30 000,00 à 40 000,00 € pour l'architecte et les branchements.

Une réunion aura lieu mi-mai avec les Foyers Clubs d'Alsace pour demander une augmentation à 44 places.

Pour le projet total, il faut compter une enveloppe de 150 000,00 à 160 000,00 € HT. Monsieur le Maire signale que la commune pourrait encore récupérer 40 000 € de la COM'COM et que la commune pourrait peut-être bénéficier du la DETR pour ce projet. Il faudra faire une étude. Le financement sera réalisé sur deux exercices pour éviter l'endettement.

Monsieur Ambiehl déplore qu'il n'y ait pas eu de commission travaux, et demande à comparer l'achat et la location de structures modulables. Monsieur le Maire répond qu'il avait été pris par l'urgence et promet qu'il fera participer la commission des travaux à l'élaboration du projet.

Il n'y aura normalement pas d'ouverture de classe en 2019. Cependant, Monsieur HEGY Mario précise qu'une dérogation pour accueillir une partie des enfants dans l'ancienne école serait une solution temporaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de reporter ce point qui sera étudié dans un 1^{er} temps en commission travaux afin d'étudier toutes les possibilités d'agrandissement.

5. Mise en place d'une réserve d'eau incendie au Rheinfelderhof

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas passé par une commission travaux afin d'aller au plus vite au vu du PLUI qui se profile.

Pour le moment, il refuse des permis de construire car les normes d'incendie ne sont pas conformes et il ne veut pas aggraver la situation.

Suite au passage du SDIS qui préconisait une réserve d'eau de 200m³, M. le Maire soumet un devis pour une poche incendie 200m³ (réserve incendie) pour 7 670 € TTC et qu'un terrain était en négociation

Messieurs André AMBIEHL et Frank PETERSCHMITT proposent, la construction d'un puit d'incendie qui pourrait fonctionner avec un groupe électrogène qui pourrait en même temps servir d'éclairage afin de pallier à une coupure éventuelle de l'électricité par un incendie si cela se passait la nuit. Ils proposent qu'un bureau d'études se charge d'étudier le projet pour trouver la meilleure solution entre un puit et une poche incendie afin de respecter les normes incendie.

Suite à la proposition de Messieurs André AMBIEHL et Frank PETERSCHMITT, l'ensemble du C.M. vote pour une étude des différentes possibilités.

Dès qu'une solution sera validée par le bureau d'études et si elle implique un achat de terrain par la commune, Le Maire signera les permis de construire dès qu'il aura signé devant le notaire l'achat du terrain nécessaire.

6. Informations

- Bal de carnaval. Monsieur le Maire et le Président du CSCR, Monsieur Sylvain Tugler se sont rendus à la Préfecture avec Monsieur Sylvain Tugler mardi le 30 avril pour une réunion avec le directeur de cabinet du Préfet, les Sapeurs-Pompiers, la gendarmerie et le SAMU.

Différentes propositions ont été discutées dans le but de ne pas arrêter le bal de carnaval.

Interdiction de faire rentrer les jeunes de – 16 ans.

Arrêté interdisant la consommation de boissons alcoolisées en-dehors de la salle sur la voie publique

Cellule de dégrisement sur place (croix rouge croix blanche)

Arrêter la vente de boissons alcoolisées tôt dans la soirée.

RDV 2^{ème} quinzaine de janvier pour les dernières mises au point :

Restrictions, sanctions, contrôle d'identité si pas carte la personne sera refoulée éthylo-test à l'entrée

7. Divers

- Subventions voyages scolaires La subvention de 6 € par jour n'a pas été versée, pas validée car pas nominatif, a donc été rejetée sera revue en 2019. Sera prise en compte en 2019.
- Elections composition du bureau de vote. Inciter les électeurs à voter et s'ils ne sont pas présents le jour des élections, faire une procuration le plus rapidement possible afin qu'ils puissent voter.

Tour de table

Le coffret électrique a été réparé derrière la Mairie (demandé par Philippe FERREIRA)

Monsieur AMBIEHL André fait remarquer que Monsieur le Maire fait respecter le stationnement minute à l'école. Il rajoute qu'il devrait également faire respecter l'interdiction de stationnement plus au Nord dans la rue des Ecoles. Mario HEGY fait savoir à ce sujet qu'une personne handicapée habite dans la rue et que, de ce fait, nous ne pouvons pas interdire le stationnement de véhicules pour cette habitation.

La séance est levée à 21h42

**Tableau des signatures pour approbation du Procès-Verbal des délibérations
du Conseil Municipal de Rustenhart – Séance du 28 mai 2019**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 mars 2019 - 106 -
2. Transfert des compétences communales « eau potable » aux EPCI - 106 -
3. Remplacement de luminaires vétustes par technologie led - 106 -
4. Agrandissement du Groupe Scolaire - 106 -
5. Mise en place d'une réserve d'eau incendie au Rheinfelderhof - 107 -
6. Informations - 107 -
7. Divers - 108 -

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
GIUDICI Frédéric	Maire		
SCHNEIDER Doris	Première adjointe		
BELLICAM Gervais	Deuxième adjoint		
MOUROUGASSIN Valérie	Troisième adjointe		
AMBIEHL André	Conseiller		
ANTOINE Vincent	Conseiller		
BERNARD Roxane	Conseillère	ABSENTE	
BINTZ Jean-François	Conseiller	ABSENT	
FERREIRA Philippe	Conseiller		
HASSENFRATZ Béatrice	Conseillère		
HAZEMANN Sandra	Conseillère		
HEGY Mario	Conseiller		
KUHN Christian	Conseiller		
PETERSCHMITT Frank	Conseiller		
WILDY Marc	Conseiller	ABSENT	